

**Courrier destiné aux assurés invalides  
et retraités résidants dans le canton de  
Neuchâtel**

La Chaux-de-Fonds, avril 2017

## **Baisse du taux de réversion de la rente de survivant et possibilité de la compenser**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des renseignements annuels accompagnant votre fiche d'assurance, nous vous avons récemment informé de la diminution, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, du taux de réversion de la rente de conjoint/concubin survivant de 70 à 60% de la rente de retraite ou d'invalidité versée (articles 57 et 58 bis du Règlement d'assurance).

Nous nous permettons de rappeler que ce changement concerne les futures rentes de conjoint/concubin survivant. Les rentes de survivants en cours sont garanties (principe des droits acquis). Le nouveau taux de 60% correspond à la fois au taux de réversion selon la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et à la norme en vigueur dans la grande majorité des institutions de prévoyance en Suisse. Cette mesure a été décidée dans la perspective de baisse des rendements. Néanmoins, dans un souci de protection complémentaire, considérant l'impact de cette mesure, la Caisse s'est approchée de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (CCAP) afin de pouvoir proposer aux assurés qui le souhaitent, à leurs frais, une protection d'assurance complémentaire.

En cas d'intérêt de votre part à obtenir une offre pour une assurance risque complémentaire, afin de pallier à la diminution de la rente de conjoint, nous vous laissons le soin de **contacter directement** la CCAP afin de définir avec leur conseil, et en fonction de votre situation personnelle, une solution correspondant à vos besoins :

Caisse Cantonale d'Assurance populaire (CCAP)  
Rue de la Balance 4, 2001 Neuchâtel  
ou via leur formulaire de contact sur [www.ccap.ch](http://www.ccap.ch) ou au moyen du talon-réponse ci-dessous

Tél.: 032 727 37 77  
E-mail : [ccap.neuchatel@ccap.ch](mailto:ccap.neuchatel@ccap.ch)

La Caisse n'agira pas comme intermédiaire, si bien que vous pouvez également contacter la compagnie d'assurance de votre choix, si cette dernière propose une telle solution.

En vous remerciant d'avance de votre obligeance et de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**prévoyance.ne**  
(document sans signature)



Talon-réponse à adresser à la CCAP en cas d'intérêt à recevoir une offre sans engagement

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Préférence de contact : Heure : \_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_